

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 septembre 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

En l'absence du maire et du maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2011, il est proposé par le conseiller M. Rénald Gabriele et appuyé par le conseiller M. Gabriel Parent de nommer M^{me} Guylène Duplessis à titre de maire suppléante, le tout conformément à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Sont donc présents :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante M^{me} Guylène Duplessis.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon ainsi que les conseillers MM. François Séguin et Denis Vincent.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-09-828 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 septembre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 7.10 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 septembre 2011 / Séance extraordinaire du 13 septembre 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.1 Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges / Souper bénéfice

5. GREFFE

- 5.1 Cession de parc / Projet Château de la Gare / Lot 4 092 663 / Abrogation de la résolution 07-11-1097
- 5.2 Expropriation / 9128-6591 Québec inc. / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement hors cour
- 5.3 Expropriation / 3341, boulevard de la Gare / Élargissement du boulevard de la Gare / Règlement hors cour
- 5.4 Opération cadastrale / Lot projeté 4 874 622 / Stationnement de l'AMT / Autorisation de signature

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Caisse Desjardins de Vaudreuil / Autorisation de signature / Trésorier
- 6.3 Appel d'offres n° 401-110-11-31 / Portion financée par le fonds de roulement / Modification de la résolution 11-09-789

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche temporaire / Agent de bureau 3
- 7.2 Comité de santé et sécurité au travail des pompiers / Réunion du 30 mai 2011
- 7.3 Service action communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants d'activités libres
- 7.4 Assurance collective 2011-2012 / Option de renouvellement
- 7.5 Service du greffe / Confirmation de poste / Agent de bureau 2
- 7.6 Service action communautaire / Embauche temporaire / Caissière
- 7.7 Service action communautaire / Embauches temporaires / Moniteurs et/ou sauveteurs
- 7.8 Service action communautaire / Fin d'emploi / Moniteur et/ou sauveteur
- 7.9 Renouvellement / Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7.10 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offre n° 401-110-11-40 / Exécution de travaux d'électricité dans un bâtiment d'entreposage (hangar 5)
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-41 / Fourniture et installation d'une plate-forme d'entreposage pour le hangar 5
- 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-09-56 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace extérieur au parc Valois
- 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-46 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion
- 13.5 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-47 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-04 / Mise à niveau des installations de production d'eau potable du puits Harwood / Règlement n° 1499
- 14.2 Contrat de service / TEKNO / Personnel temporaire / Remplacement du contremaître – Eaux et entretien

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-81 / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha / Règlement n° 1603
- 15.2 Ordre de changement n° 11 / Construction de la caserne d'incendie – rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.3 Ordre de changement n° 5 / Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double (parc Quinchien) / Règlement n° 1585

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 484, rue Pie-XII / Marge Arrière / Lot 1 545 477 / Zone H1-736 / CCU n° 11-09-129

17. ENVIRONNEMENT

17.1 Certificat d'autorisation / MDDEP / Nettoyage / Lot de grève / Rue Léger

17.2 Projet pilote / Conteneurs semi-enfouis / Matières recyclables / 400, 410, 420 et 430, rue Boileau et 600, 610, 620 et 630, rue Forbes / Aide financière

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement n° 1598 / Services municipaux / Partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau

18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1275-161 / Dispositions particulières visant les conditions et périodes d'installation des poteaux indicateurs de déneigement des terrains privés

18.3 Avis de motion / Règlement n° 1275-161 / Dispositions particulières visant les conditions et périodes d'installation des poteaux indicateurs de déneigement des terrains privés

18.4 Adoption / Règlement n° 1564-03 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)

18.5 Adoption / Règlement n° 1275-159 / Zone C2-248 / Augmentation du nombre d'étages maximal autorisé / Avenue Saint-Charles au sud de la rue Bourget

18.6 Adoption second projet / Règlement n° 1275-160 / Zone C2-716 / Retrait de l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé / Boulevard Harwood et route de Lotbinière

19. DIRECTION GÉNÉRALE

19.1 Commission des relations de travail / Convention de règlement

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-09-829 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 6 septembre 2011, ainsi que celui de la séance extraordinaire du 13 septembre 2011, soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-09-830 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-09-831 FONDATION DES ENFANTS DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper bénéfice organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation s'inscrit dans une perspective durable visant à favoriser l'égalité des chances de développement et le mieux-être des familles, des enfants et des jeunes dans le besoin desservis par le Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de deux cents dollars (200 \$) chacun pour le souper bénéfice organisé par la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 14 octobre 2011 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-832 CESSIION DE PARC / PROJET CHÂTEAU DE LA GARE / LOT 4 092 663 / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 07-11-1097

CONSIDÉRANT la résolution 07-11-1097 prévoyant la cession pour fins de parcs du lot 4 092 663;

CONSIDÉRANT la résolution 11-08-750 prévoyant la cession du lot 4 879 973 en lieu et place du lot précité;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la résolution 07-11-1097 soit abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE »

11-09-833 EXPROPRIATION / 9128-6591 QUÉBEC INC. / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation entreprises à l'encontre de certaines parties d'une propriété sise au 3200, boulevard de la Gare, dans les dossiers du Tribunal administratif du Québec (TAQ) portant les numéros SAI-M-148242-0807, SAI-M-158416-0905 et SAI-M-170268-1004;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Denis Lefebvre, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT que, à la suite d'une séance de conciliation devant un membre du TAQ, les parties sont convenues de régler hors cour les trois (3) dossiers pour une indemnité totale de soixante-huit mille neuf cent quarante-deux dollars (68 942 \$), incluant les intérêts, dommages et frais;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit entériné l'accord de conciliation signé par les parties le 9 septembre 2011 devant M. Jean Dion, juge administratif du TAQ, et que le trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés qui y sont prévus;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner mainlevée des avis d'expropriation enregistrées respectivement sous les numéros 384 015 et 16 219 044 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1523.

« ADOPTÉE »

11-09-834 EXPROPRIATION / 3341, BOULEVARD DE LA GARE / ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT HORS COUR

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation du lot 4 377 937, d'une superficie de 153,5 mètres carrés, intentées à l'encontre de Syndicat du condominium 3341 rue Félix-Leclerc, dans le cadre de l'élargissement du boulevard de la Gare;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de régler l'indemnité à verser à l'expropriée de la façon suivante :

- un montant de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingts dollars (24 780 \$) à titre d'indemnité;
- un montant de deux mille dollars (2 000 \$) en dommages, intérêts et frais;

le tout pour un montant total de vingt-six mille sept cent quatre-vingts dollars (26 780 \$);

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir;

QUE le greffier soit autorisé à signer tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1523.

« ADOPTÉE »

11-09-835 OPÉRATION CADASTRALE / LOT PROJETÉ 4 874 622 / STATIONNEMENT DE L'AMT / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la demande de l'Agence métropolitaine de transport pour acquérir le prolongement de la rue Boileau adjacent au terrain de stationnement, lequel est identifié comme le lot projeté 4 874 622 et tel qu'il apparaît au plan de M. Daniel Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 20 juin 2011, et portant minute 18883;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu dès maintenant d'accepter la création dudit lot et d'autoriser la signature des différents documents requis à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de permis de lotissement;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'attestation du propriétaire du plan de cadastre ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-09-836 CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL / AUTORISATION DE SIGNATURE / TRÉSORIER

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction du trésorier, M. Marco Pilon, FCGA, OMA, le 6 septembre 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le trésorier, M. Marco Pilon, FCGA, OMA, à être signataire des chèques et autres effets bancaires à la Caisse Desjardins Vaudreuil et qu'il soit également désigné en tant qu'administrateur principal dans AccèsD Affaires en lieu et place de M^{me} Mona Dumouchel, CGA.

« ADOPTÉE »

11-09-837 APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-31 / PORTION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-09-789

CONSIDÉRANT la résolution 11-09-789 à l'égard de l'adjudication du contrat n° 401-110-11-31;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'imputation des sommes reliées à cette dépense;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le deuxième paragraphe de la résolution 11-09-789 soit remplacé par le suivant :

« QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-414 et qu'une portion de trente-neuf mille trente-sept dollars et soixante et un cents (39 037,61 \$), incluant les taxes applicables, soit financée par le fonds de roulement remboursable en 5 ans à partir de 2012 ».

« ADOPTÉE »

11-09-838 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / AGENT DE BUREAU 3

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Michel Vaillancourt, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, en date du 8 septembre 2011;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Françoise Gagnon à titre d'agent de bureau 3 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, pour la période comprise entre le 29 août 2011 et le 31 décembre 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D (échelon 5) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-150;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-09-839 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DES POMPIERS /
RÉUNION DU 30 MAI 2011**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail des pompiers tenue le 30 mai 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**11-09-840 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
ÉTUDIANTS SURVEILLANTS D'ACTIVITÉS LIBRES**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. Youri Mathieu, Jean-Philippe Mailhot, Shane Stanworth Belleville et Jordan Marion-Gallant à titre d'étudiants surveillants d'activités libres pour le Service action communautaire, et ce, pour la période comprise entre le 30 septembre 2011 et le 6 mai 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D - *Employé étudiant* de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-160 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-841 ASSURANCE COLLECTIVE 2011-2012 / OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre du regroupement de l'Estrie-Montérégie en assurance collective;

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'assurance collective adjugé à SSQ Groupe financier aux termes de la résolution 09-05-359, d'une durée de cinq (5) ans, arrive à échéance le 30 septembre 2011 et que la Ville doit se prévaloir, annuellement, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au devis si elle souhaite reconduire ledit contrat d'assurance collective;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite se prévaloir, au 1^{er} octobre 2011, de l'option de renouvellement des ententes financières prévue au contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjugé à SSQ Groupe financier;

QUE le contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion adjugé à SSQ Groupe financier soit reconduit pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, et ce, en conformité avec les conditions de renouvellement décrites au document soumis par la firme Groupe financier AGA en septembre 2011;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée aux codes d'objet 260 pour l'année 2011 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-842 SERVICE DU GREFFE / CONFIRMATION DE POSTE / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT l'évaluation du rendement favorable de M^{me} Nathalie Thibodeau, en date du 13 septembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Nathalie Thibodeau dans son poste d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe, et ce, à compter du 22 septembre 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Thibodeau.

« ADOPTÉE »

11-09-843 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE / CAISSIÈRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M^{me} Marie-Ève Caron à titre de caissière au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 6 septembre 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-09-844 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / MONITEURS ET/OU SAUVETEURS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{mes} Florence Gagnon, Anne-Catherine Murphy et Camille Ferlatte ainsi que de M. Francis Purtell aux postes de moniteurs et/ou sauveteurs temporaires au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 16 septembre 2011, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

« ADOPTÉE »

11-09-845 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / FIN D'EMPLOI / MONITEUR ET/OU SAUVETEUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de M^{me} Myriam Paquet à titre de moniteur et/ou sauveteur au sein du Service action communautaire, et ce, à compter du 12 septembre 2011;

ET qu'il soit entendu que M^{me} Paquet n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-09-846

RENOUVELLEMENT / MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédent l'année du renouvellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ayant fait une lecture complète, et s'en déclarant satisfaite, de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2012 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé à signer cette entente, pour et au nom de la Ville, ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Ville;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-09-847

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

CONSIDÉRANT la Convention de règlement intervenue entre la Ville et l'employé n° 468 en date du 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (L.R.Q., chapitre R - 15.1) et dispositions accessoires;

CONSIDÉRANT la correspondance de Normandin Beaudry, actuaire et gestionnaire du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion en date du 16 septembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à verser à la Caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de onze mille quatre cent soixante-seize dollars et soixante-dix-huit cents (11 476,78 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables à l'employé n° 468, et ce, en date du 26 septembre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-25-140	(Salaire cadres – Centre multisports)	11 500 \$
À :	02-190-00-995	(Indemnité – Dommages et intérêts)	11 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-848 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRE N° 401-110-11-40 / EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DANS UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE (HANGAR 5)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour l'exécution de travaux d'électricité dans un bâtiment d'entreposage (hangar 5), une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 6 septembre 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-40;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Michel Guimont Entrepreneur Électricien ltée, 2222, avenue Charland, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour l'exécution de travaux d'électricité dans un bâtiment d'entreposage (hangar 5), et ce, au coût de trente-neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize dollars et neuf cents (39 496,09 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-40;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-09-849 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-41 / FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME D'ENTREPOSAGE POUR LE HANGAR 5

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme d'entreposage pour le hangar 5, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 septembre 2011 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-41;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Multi-Industriel A.D. ltée, 1985, rue Sainte-Hélène, Longueuil (Québec), J4K 3T4, pour la fourniture et l'installation d'une plate-forme d'entreposage pour le hangar 5, et ce, au coût de vingt-neuf mille cinq cent soixante-neuf dollars et vingt-trois cents (29 569,23 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-41;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1629.

« ADOPTÉE »

11-09-850 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-09-56 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE EXTÉRIEUR AU PARC VALOIS

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace extérieur au parc Valois adjugé par la résolution 09-11-867 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2010 (saison 2009-2010) et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé en 2011 (saison 2010-2011) par la résolution 11-01-024;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a accompli son mandat de façon satisfaisante au cours des deux (2) dernières saisons;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-09-56 pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace extérieur au parc Valois à la compagnie Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour une année additionnelle, soit l'année 2012 (saison 2011-2012), et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-851 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-46 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR DORION

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion adjudgé par la résolution 10-09-813 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2011 (saison 2010-2011) et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-10-46 pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion à la compagnie Les Entreprises A. Théorêt inc., 259, rue Querbes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1J8, pour une année additionnelle, soit l'année 2012 (saison 2011-2012), et ce, pour un montant de trente-trois mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-huit cents (33 396,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-852 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-10-47 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil adjudgé par la résolution 10-09-812 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2011 (saison 2010-2011) et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans, une année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics de prolonger le contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-10-47 pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil à la compagnie Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour une année additionnelle, soit l'année 2012 (saison 2011-2012), et ce, pour un montant de trente-trois mille cinq cent quatorze dollars et dix-neuf cents (33 514,19 \$), incluant les taxes applicables, le tout selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-31-447 ainsi qu'au budget 2012;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-853 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-04 / MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU Puits HARWOOD / RÈGLEMENT N° 1499

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de mise à niveau des installations de production d'eau potable du puits Harwood, six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes le 25 février 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-04;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe H2O inc., 720, rue Principale, Saint-Donat (Québec), J0T 2C0, pour les travaux de mise à niveau des installations de production d'eau potable du puits Harwood, et ce, au coût de deux cent quatre-vingt-quatre mille vingt-trois dollars et cinquante-huit cents (284 023,58 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-04;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1499.

« ADOPTÉE »

11-09-854 CONTRAT DE SERVICE / TEKNO / PERSONNEL TEMPORAIRE / REMPLACEMENT DU CONTREMAÎTRE – EAUX ET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT l'absence prolongée du contremaître – Eaux et entretien et qu'il y a lieu de prévoir son remplacement;

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé, par sa résolution 08-12-1039 adoptée le 1^{er} décembre 2008, un contrat pour la gestion et l'exploitation de l'usine d'épuration et des ouvrages connexes à la firme Tekno;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit déjà la possibilité de retenir les services d'employés supplémentaires de la firme Tekno en cas d'absence prolongée d'employés réguliers;

CONSIDÉRANT que le poste de contremaître – Eaux et entretien n'existait pas au moment où le contrat fut adjugé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit contrat afin de prévoir également la possibilité de retenir les services d'un employé supplémentaire de Tekno lors d'absence prolongée du contremaître – Eaux et entretien;

CONSIDÉRANT que cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la modification au contrat conclu avec la firme Tekno et que soit remplacé le 4^e paragraphe de l'article 1.0 de la page G.1 du devis par les suivants :

Dans le cas de maladie ou de vacances de plus de quinze (15) jours ouvrables consécutifs, l'« EXPLOITANT » devra remplacer, si besoin est, le contremaître – Eaux et entretien par un employé qualifié (ayant un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente), aux conditions suivantes :

- Taux horaire régulier (maximum 40 heures semaine) : 50,00 \$;
- Taux horaire supplémentaire : 75,00 \$;
- Taux horaire supplémentaire férié : 100,00 \$;
- Frais de déplacement 0,52 \$ / km;

L'« EXPLOITANT » s'engage à remplir hebdomadairement les feuilles de temps des employés de remplacement identifiés ci-haut et à les faire parvenir au moment opportun au Service de la trésorerie de la Ville;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-419;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-412-00-140	(Salaire régulier et primes – cadres)	18 500 \$
À :	02-412-00-419	(Services professionnels – autres)	18 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-855 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 020-020-81 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES LORNE-WORSLEY ET SYLVIO-MANTHA / RÉGLEMENT N^o 1603

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha, quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 septembre 2011 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 020-020-81 et ses addendas n^o 1 et 2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Lorne-Worsley et Sylvio-Mantha, et ce, au coût de cinq cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt-un dollars et soixante-huit cents (596 481,68 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^o 020-020-81 et ses addendas n^o 1 et 2;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1603.

« ADOPTÉE »

11-09-856 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 11 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE – RUE FORBES / RÉGLEMENT N^o 1583

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 11 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n^o 1583 » totalisant un montant de sept mille huit cent quarante-six dollars et quatre-vingt-quinze cents (7 846,95 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1583.

« ADOPTÉE »

11-09-857 ORDRE DE CHANGEMENT N° 5 / AMÉNAGEMENT DES PARCS DES GÉRANIUMS, DES SIFFLEURS, AURÈLE-JOLIAT ET MONTÉE DE LA CÔTE-DOUBLE (PARC QUINCHIEN) / RÉGLEMENT N° 1585

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 5 relié au projet « Aménagement des parcs des Géraniums, des Siffleurs, Aurèle-Joliat et montée de la Côte-double (parc Quinchien) – Règlement n° 1585 » totalisant un montant de trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-cinq cents (34 597,35 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1585.

« ADOPTÉE »

11-09-858 DÉROGATION MINEURE / 484, RUE PIE-XII / MARGE ARRIÈRE / LOT 1 545 477 / ZONE H1-736 / CCU N° 11-09-129

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Gilles Bolduc;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-09-129 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 septembre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 27 août 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 484, rue Pie-XII;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 484, rue Pie-XII, afin d'autoriser une marge arrière de 2,78 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone résidentielle H1-736 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge arrière de 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

11-09-859 CERTIFICAT D'AUTORISATION / MDDEP / NETTOYAGE / LOT DE GRÈVE / RUE LÉGER

CONSIDÉRANT que la Ville a entrepris des démarches dans le but de faire l'acquisition du lot de grève situé à l'extrémité est de la rue Léger;

CONSIDÉRANT que le Centre d'expertise hydrique, propriétaire du lot de grève visé par la présente demande, est disposé à le vendre à la Ville à la condition que soient réalisés des travaux de nettoyage de la rive et que du béton en soit retiré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est nécessaire à la réalisation de ces travaux;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire soit autorisé à transmettre au MDDEP une demande de certificat d'autorisation en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la LQE afin de procéder au nettoyage du lot de grève, situé à l'extrémité est de la rue Léger, dans le but d'en faire l'acquisition.

« ADOPTÉE »

11-09-860 PROJET PILOTE / CONTENEURS SEMI-ENFOUIS / MATIÈRES RECYCLABLES / 400, 410, 420 ET 430, RUE BOILEAU ET 600, 610, 620 ET 630, RUE FORBES / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion vise à favoriser l'implantation des conteneurs semi-enfouis et à limiter le nombre de bacs roulants en bordure de rue;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) immeubles résidentiels cités en objet sont les premiers multilogements à s'être dotés de conteneurs semi-enfouis pour les déchets;

CONSIDÉRANT que cette initiative avant-gardiste constitue une opportunité pour la Ville d'obtenir des données précises en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles dans les multilogements, particulièrement avec ce type de contenant;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est la première ville au Québec où ce type de contenants fait l'objet d'une collecte municipalisée payée par la Ville;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote a fait l'objet d'une recommandation du comité environnement;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote a été prévu au budget 2011 et que le prix d'achat a été validé par le fournisseur le 8 septembre 2011;

CONSIDÉRANT que la localisation des conteneurs semi-enfouis a été approuvée par le chef de division - Urbanisme (option A du plan réalisé par Louis Boudreault, arpenteur géomètre, daté du 17 juin 2010, minute 15932, dossier B09-220, et du plan daté du 9 juin 2009, minute 15892, dossier B09-202) et que la capacité a été approuvée par le chef de division - Environnement en fonction d'une levée par semaine;

CONSIDÉRANT que les promoteurs assumeront les frais d'installation des deux (2) conteneurs semi-enfouis;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière totale de douze mille sept cent soixante et onze dollars (12 771 \$) soit répartie également et accordée aux syndicats de copropriété des immeubles sis au 400, 410, 420 et 430, rue Boileau, ainsi qu'au 600, 610, 620 et 630, rue Forbes, pour l'acquisition de deux (2) conteneurs semi-enfouis de type Molok de 5000 litres chacun pour la collecte de matières recyclables;

QUE le versement de cette aide soit conditionnel au respect de la localisation des conteneurs, le tout tel que montré aux plans de M. Louis Boudreault, arpenteur géomètre, identifiés ci-haut;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-861 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1598 / SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES MAURICE-RICHARD, TOE-BLAKE ET JEAN-BÉLIVEAU

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt de deux millions soixante-dix-neuf mille dollars (2 079 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie des rues Maurice-Richard, Toe-Blake et Jean-Béliveau.

11-09-862 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-161 / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES CONDITIONS ET PÉRIODES D'INSTALLATION DES POTEAUX INDICATEURS DE DÉNEIGEMENT DES TERRAINS PRIVÉS

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1275-161 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure à l'article 2.2.18.3.1.7 des conditions et des périodes d'installation pour les poteaux indicateurs de déneigement sur les terrains privés »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 3 octobre 2011 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-09-863 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-161 / DISPOSITIONS PARTICULIÈRES VISANT LES CONDITIONS ET PÉRIODES D'INSTALLATION DES POTEAUX INDICATEURS DE DÉNEIGEMENT DES TERRAINS PRIVÉS

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'inclure à l'article 2.2.18.3.1.7 des conditions et des périodes d'installation pour les poteaux indicateurs de déneigement sur les terrains privés.

11-09-864 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1564-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE STATIONNEMENT (RMH 330)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1564-03 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1564-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

11-09-865 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-159 / ZONE C2-248 / AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL AUTORISÉ / AVENUE SAINT-CHARLES AU SUD DE LA RUE BOURGET

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} août 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-159;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 6 septembre 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-159 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-159 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de revoir la grille des usages et normes de la zone C2-248 afin d'augmenter à trois (3) étages le nombre d'étages maximal autorisé ».

« ADOPTÉE »

11-09-866 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-160 / ZONE C2-716 / RETRAIT DE L'APPLICATION SPÉCIFIQUE 3.2.53 « SPECTACLE ÉROTIQUE » DE LA DISPOSITION PARTICULIÈRE COMME USAGE AUTORISÉ / BOULEVARD HARWOOD ET ROUTE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 septembre 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-160 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 septembre 2011 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-160 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de retirer l'application spécifique 3.2.53 « Spectacle érotique » de la disposition particulière comme usage autorisé à la grille des usages et normes de la zone C2-716 »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

11-09-867 COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL / CONVENTION DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT le recours intenté par M. Luc Vinet devant la Commission des relations du travail contre la Ville à la suite de la terminaison de son emploi en raison de la restructuration administrative de son service;

CONSIDÉRANT que les parties ont négocié une entente réglant à l'amiable ce recours, laquelle a été signée le 6 septembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier l'entente intervenue;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'entente intervenue le 6 septembre 2011, signée par M^{me} Manon Bernard, directrice générale, avec M. Luc Vinet, dans le dossier CM-2010-2335 de la Commission des relations du travail, soit ratifiée;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés qui y sont mentionnés;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-701-25-140	(Salaire cadres – Centre multidisciplinaire)	15 000 \$
À :	02-190-00-995	(Indemnités – Dommages et intérêts)	15 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-09-868 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-09-869 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-09-870 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 42 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guyène Duplessis, maire suppléante

Jean St-Antoine, OMA, greffier